
CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°6

21 février 2019

Membres élu.e.s présent.e.s : Alexis AVDEEFF, Sébastien AUBINEAU, Stéphane BEAUD, Mathilde CARRIVE, David CLARYS, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Anne JOLLET, Emilie KURDZIEL, Marie LABROUSSE, Jean-Marie LECOINTRE, Matthieu LEE, Gilles MALANDAIN, Gilles MARMASSE, Véronique MEYER.

Membres élu.e.s excusé.e.s : Perceval ABRIOUX, Cédric BOUQUET, Vanessa ERNST-MAILLET, Muriel GUERIN-COUTHIER, Benoît LEROUX, Pauline QUEMART, Cécile VOYER.

Absent.e.s ayant donné procuration : Perceval ABRIOUX à Marie LABROUSSE, Vanessa ERNST-MAILLET à Matthieu LEE, Muriel GUERIN-COUTHIER à Sébastien AUBINEAU, Benoît LEROUX à Anne JOLLET ou à défaut Gilles MALANDAIN.

Membres invité.e.s présent.e.s : Claire BEAUSSE, Marlène BELLY, François BRIZAY, Catherine ESNARD, Charles GARCIA, Philippe GROSOS, Marion HAZA, Yvan HOCHET, Marie-Amélie MARTINIE, Adelina MIRANDA, Gilles MOREAU, Christian PAPINOT, Claire PORTAL, Emmanuelle VAREILLE, Nicolas VIBERT, Jean-Louis YENGUE.

Membres invité.e.s excusé.e.s : Héloïse BRUNE, Patricia ETIEN, Serge HELIAS, François LUMINEAU, Philippe MAINTEROT, Eric MARCEAU, Jessica ROBERT.

1. Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2019

Demande de correction du point 7- questions diverses – concernant les incidents intervenus lors d'un enseignement en L2 de sociologie, ajout de la partie soulignée : "*Il regrette également la gestion de l'événement, le Directeur de l'UFR ayant saisi unilatéralement la commission disciplinaire sans consulter le responsable du département, informant ce dernier après avoir pris sa décision. Il regrette cette "judiciarisation" des problèmes sociaux et estime que d'autres voies éducatives étaient possibles pour ramener ces jeunes à la raison*".

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Vote des montants attribués pour les voyages pédagogiques – 1^{ère} tranche 2019 – 2^{ème} semestre 2018/2019

- **Enveloppe 2019** : 10 000€
- **Les règles d'attribution** :
 - priorité donnée aux voyages inscrits dans les maquettes
 - taux de participation du département minimum de 50% du coût total du voyage
 - taux de participation des étudiants maximum de 25% du coût total du voyage
- 4 dossiers ont été déposés dont 3 dossiers répondant aux critères pour un total de 1 916€ demandés et attribués par la commission des finances.

→ 3 premiers dossiers :

	GEOGRAPHIE	HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	SOCIOLOGIE
Lieu	Fouras	Angoulême	Limoges
Durée du voyage	2 jours	1 jour	2 jours
Nb d'étudiants	50	13	12
Coût total	3 425,40€	778€	1 291€
Autofinancement	1 737,40€ (50,72%)	400€ (51,41%)	647€ (50,12%)
Participation étudiants	550€ (16,06%)	-	244€ (18,90%)
Participation UFR demandée	1 138€ (33,22%)	378€ (48,59%)	400€ (30,98%)
Proposition d'attribution commission des finances	1 138€ (100%)	378€ (100%)	400€ (100%)

➤ Solde de l'enveloppe 2019 après distribution : **8 084€**

➔ **4^{ème} dossier : Voyage en Indonésie porté par le département de Musicologie**

DEPENSES		RECETTES	
UNIVERSITE DE POITIERS	3 516,35 €	UNIVERSITE DE POITIERS	3 516,35 €
Avion AR Paris Jakarta (703,27€ x 5)	3 516,35 €	UFR SHA	2 316,35 €
		Département de Musicologie	500,00 €
		Laboratoire CRIHAM	700,00 €
ASSOCIATION MERSENNE	14 877,80 €	ASSOCIATION MERSENNE	14 877,80 €
Avion AR Paris Jakarta (667€ x 11)	7 337,00 €	Association Mersenne	800,00 €
Avion 8 Jakarta Pontaniak (83€ x 16)	1 328,00 €	ERASMUS +	5 520,00 €
Avion 8 Pontaniak Yogyakarta (55€ x 16)	880,00 €	Participations étudiants	3 500,00 €
Avion 8 Yogyakarta Jakarta (71,30€ x 16)	1 140,80 €	GSI	4 000,00 €
Train AR Poitiers Paris CDG (107€ x 16)	1 712,00 €	Cagnotte Ulule	1 057,80 €
Nuit à Paris (x16)	480,00 €		
Dépenses sur places (visites, ...)	2 000,00 €		
PARTENAIRES LOCAUX	13 180,00 €	PARTENAIRES LOCAUX	13 180,00 €
Hébergements	5 200,00 €	Université Negeri	4 840,00 €
Repas	4 480,00 €	Université UNTAN	4 840,00 €
Concerts et déplacements locaux	3 500,00 €	Ambassade de France en Indonésie	3 500,00 €
TOTAL	31 574,15 €	TOTAL	31 574,15 €

➤ Solde de l'enveloppe 2019 après distribution : **5 767,65€**

Marlène Belly, responsable du département de musicologie, également porteuse du projet, prend la parole : ce projet est intégré à la maquette mais de nature exceptionnelle par son envergure. Ce voyage s'inscrit dans le cadre des accords de la coopération Franco-Indonésienne entre l'UP et plusieurs universités indonésiennes. Il s'agit d'une démarche mise en place depuis 3 années par la promotion de L1 de l'époque aujourd'hui en L3 et se rapportant aux musiques dites de transmission orale. Les échanges entre enseignant.e.s-chercheur.euse.s et étudiant.e.s sont donc réguliers depuis 2016.

Ce voyage doit permettre aux étudiant.e.s de se rendre compte de leurs acquis sur tout leur cursus et de partager des connaissances culturelles et pratiques sur les musiques indonésiennes dont notamment la transmission pédagogique de ce type de musique. Il est précisé également que les étudiants se sont beaucoup investis dans ce projet. La mise en route d'une cagnotte en ligne pour le financement est de leur initiative.

David Clarys précise qu'un travail important a été fait en amont du conseil pour réduire fortement les coûts et optimiser ainsi un maximum le budget. Il remercie Claire Beausse et Eric Marceau pour leur aide et leur implication dans la gestion de ce projet.

Le conseil approuve à l'unanimité les montants attribués aux 4 dossiers déposés pour les voyages pédagogiques.

3. Vote des montants attribués aux associations étudiantes

Désignation et activité principale de l'organisme demandeur	Objet de la demande de subvention	Budget prévisionnel de l'opération	Montant sollicité par l'association	Montant validé par la composante ou le service
Cassini Association étudiante de Géographie	Nuit de la géographie 2019, Echange avec l'association étudiante de Tours, Cafés débats et cleanwalk	750,00 €	500,00 €	500,00 €
Janua Association étudiante d'Histoire et d'Histoire de l'Art et Archéologie	projets de l'association Janua pour l'année 2019: Journée de communication des jeunes chercheurs, Excursion scientifique, Café débats	3 440,00 €	850,00 €	850,00 €
Mersenne Association des étudiants de musicologie	Voyage à la cité de la musique Soirée d'intégration	2 175,00 €	775,00 €	775,00 €
Passage Association des étudiants de philosophie	Projection de films, Echange professeur-étudiants,	890,00 €	890,00 €	875,00 €
			3 015,00 €	3 000,00 €

- Enveloppe de **3 000€** entièrement redistribuée.

Le conseil approuve à l'unanimité les montants attribués aux associations étudiantes.

Alexis Avdeeff, assesseur à la Vie Culturelle, Etudiante et aux Relations Internationales, interpelle le conseil sur le fait que 2 associations, Associo et La Table Ronde, étaient en train de disparaître pour cause de manque de motivation des étudiant.e.s.

David Clarys profite de l'intervention d'Alexis Avdeeff pour remercier Marie Labrousse, élue étudiante, pour sa présence en précisant qu'elle est la seule représentante du Collège étudiant ce jour. David Clarys souligne le fait que l'implication des étudiant.e.s est une vraie problématique et espère que ces derniers vont être en mesure de mobiliser pour les futures élections du 2 avril. Il invite les responsables de département à communiquer auprès des étudiant.e.s.

4. Actualités de l'UFR

☐ Mouvements de personnels :

- Arrivée de Cindy Chenais au département SIC et au laboratoire Ruralités, en remplacement de Fanny Amouroux, en congé maladie.
- Priorisation de l'affectation des demandes de postes d'enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.euse.s au sein de la composante : élaboration d'un document par la direction de l'UFR qui sera transmis prochainement aux membres du conseil pour discussion et vote au conseil de l'UFR du 21 mars prochain.

☐ Informations Recherche :

▪ Contrats doctoraux et APP Région :

Nadine Dieudonné-Glad, assesseure recherche présente une synthèse sur les financements doctoraux par la Région.

- Pas de contrats doctoraux financés par la Région attribués par les Ecoles Doctorales à partir de 2019.
- Possibilité, depuis 2018, de déposer des demandes de contrats doctoraux pour des projets de thèses non inclus dans un projet de recherche plus large. Possibilité de financement à 100% pour les SHS.

Nombre allocations de recherche Région sur appel à projet 2018

Poitiers		Bordeaux (2 universités)		Limoges	
SFA	12	Sciences exactes	20	Sciences exactes	23
SHIA	1	Sciences humaines	6	Sciences humaines	2

TOTAL région	134
---------------------	------------

Projets soumis par Poitiers et financés par la région en 2018

SFA	médecine	Sciences éco	LL	SHIA	partenariat
5	1				
1				1	Limoges
	1	1			Bordeaux
			1	1	Bordeaux Montaigne
				1	Pau
3					Bordeaux/ Limoges
9	2	1	1	3	

▪ Budget des équipes de recherche :

- Commission de répartition se réunit le 20 février à la Présidence.
- Rendez-vous avec Serge Huberson le 12 février : Après un premier « rattrapage » en 2018, un deuxième aura lieu en 2019, mais le budget est contraint et seules les équipes les moins bien dotées (en Lettres et Langues et Sciences Eco) en bénéficieront.

▪ Gestion des projets Région :

Rendez-vous avec Serge Huberson :

- A partir de 2019, il pourrait y avoir la création d'une Unité Budgétaire Recherche et gestion financière des projets par les secrétariats des laboratoires.
- Transmission automatique des conventions avec la Région.

▪ Gestion des agents CNRS au sein de l'UP :

Il ne sera plus nécessaire de remplir un formulaire tous les deux ans pour avoir un compte SEL. Les listes seront mises à jour par les directeurs d'unités au moment des arrivées et des départs.

▪ Nouvelles dates des Conseils Scientifiques de l'UFR :

- Annulation du conseil scientifique du 14 mars
- Ajout d'un conseil scientifique le 4 avril : examen des dossiers de professeurs invités.
- Conseil scientifique du 23 mai : aide aux publications de l'UFR, sous réserve de lancement des appels : CRCT, éméritats, décharges jeunes MCF (dispositif transitoire).

❑ Cours en vente sur Internet :

Le Président a adressé un courrier aux étudiant.e.s le 18 février 2019 (avec copie aux personnels) leur rappelant le caractère illégal de la mise en vente de cours dispensés à l'UP sur des sites tels que *monamphi.com* ou *sudocu.com*.

La Direction de l'UFR invite tou.te.s les collègues à aller consulter la présence éventuelle de leurs cours sur ces sites et à le signaler au service Communication de l'UP.

❑ Mouvement de rétention des notes :

En lien avec la mise en place de la NOF et les difficultés budgétaires consécutives de l'UFR, des collègues ont engagé un mouvement de rétention des notes. Ceci a entraîné le report de tous les jurys de Licence, la décision ayant été libre aux responsables de master et de licence pro, ces diplômes ayant des jurys autonomes.

Ceci pose des difficultés aux étudiant.e.s, principalement de L3, selon leur projet d'orientation, mais aussi à des étudiant.e.s de L1 en demande de réorientation via Parcoursup.

❑ Paiement des vacataires :

Le paiement des vacataires a pris un retard conséquent du fait de la mise en place de la NOF, qui a mobilisé les services de scolarité et RH. En effet, pour engager le paiement des vacataires, il y a nécessité de créer les codes APOGEE (fin novembre 2018), de les saisir sous Hcomp (fin janvier), puis de saisir des fiches de service des statutaires (demande d'ajout des codes matières), puis de procéder au traitement des vacataires (demande d'ajout des codes matières). De manière exceptionnelle, pour régulariser la situation, le service RH a traité prioritairement les vacataires plutôt que les permanents.

A ce stade, pour un paiement fin avril, les mises en paiement doivent être signées au plus tard le 5 mars 2019. La Direction de l'UFR invite donc les responsables de département à faire remonter les fiches de service fait au service RH avant cette date.

Le Directeur de l'UFR présente la circulaire « Mandon », n°2017-078 du 25-4-2017, qui précise le cadre du paiement des vacataires et dont les éléments sont repris ci-dessous. « *L'objectif que nous pouvons nous fixer est d'atteindre, dans le cas de vacations effectuées de façon régulière, un rythme de versement mensuel (le premier versement intervenant au plus tôt deux mois après les premières interventions, et dès lors que l'ensemble des pièces requises a été fourni par l'intéressé.e : par exemple, un versement au titre de la paie de novembre interviendra pour les vacations de septembre).* »

Ceci impose la mise en place de procédures et de calendriers de gestion tels que :

- *La transmission des contrats et documents aux intéressés et, en retour par ces derniers, la signature et la fourniture des pièces nécessaires au contrat et au paiement avant le début de la période d'enseignement et dès le recrutement du vacataire.*
- *La remontée des services faits au mois le mois, que le responsable de formation, à l'origine du besoin de recrutement, prendra en charge et organisera conformément aux circuits financiers de l'établissement (certification du service fait).*
- *la transmission régulière et sans délai des états certifiés aux services en charge de leur mise en paiement.*

- La mise en paie régulière et sans délai des vacations. »

La Direction de l'UFR s'engage à mettre en œuvre cette circulaire dès septembre 2019, comme cela était d'ailleurs pratiquement réalisé avant la mise en place de la NOF. Pour cela, une procédure et un calendrier sera établi avec le service RH garantissant le paiement mensuel du service fait, dés lors que l'ensemble des pièces aura été transmise par le la vacataire et la certification du service fait par le responsable de formation. Ceci devrait conduire à une demande de retour des pièces à fournir pour le 30 juin de sorte qu'un contrat puisse être établi avant la rentrée de septembre.

5. Point BIATSS

☐ Réflexion sur l'organisation des services :

- Groupe de travail mis en place au niveau de la direction de l'UFR : Patricia Etien, responsable du service RH de l'UFR, Eric Marceau, responsable des services administratifs, Sébastien Aubineau, assesseur BIATSS, et David Clarys, directeur de l'UFR.
- Comment analyser les missions des collègues au sein de la composante ? L'UFR va accueillir une étudiante stagiaire de M2 pour mener des entretiens avec les collègues, centraliser les informations et faire des préconisations d'organisation futures.
- En parallèle, un groupe de travail a été mise en place par des collègues secrétaires de département pour mener une réflexion de groupe complémentaire.

Echanges :

- Interroger uniquement les secrétaires de département ne suffit pas : comment fait-on concrètement pour le département de psychologie ? Aujourd'hui 2 secrétaires pour 2000 étudiants – le choix de 250 étudiants en L1 résoudrait le problème.
- Pourquoi ne pas inclure un responsable de département ou de laboratoire et un responsable de mention dans le groupe de travail mené par la direction de l'UFR ?
- Lissage du problème qui ne résout pas le problème des postes. Nous arrivons aujourd'hui à la limite des possibles.
- La Direction de l'UFR précise que le groupe de travail mis en place n'est pas un groupe décisionnel. Le spectre de la réflexion pourra être élargi au fil de la réflexion. L'audit demande nécessairement un travail de fond avant le redéploiement des moyens. Le ratio nombre d'étudiant/nombre de secrétaire est une donnée objectivable. Importance de l'équité dans la répartition des charges et de prendre en compte les spécificités des départements, notamment, mais pas seulement, la musicologie. Nécessité également de répondre aux besoins de la composante sans interruption → souci de continuité de service.

☐ Dématérialisation des inscriptions administratives :

- Possibilité de dématérialisation des inscriptions administratives en 2019, l'inscription physique sur un seul et même site ayant été abandonnée.
- Les pièces fournies seraient vérifiées en ligne par les services scolarité permettant ainsi de libérer les salles sur les sites.
- Accueil particulier à penser en septembre, puisqu'il n'y aurait plus d'accueil en juillet
- Période d'inscriptions finalisée au 21 juillet 2019

Echanges :

- Le conseil s'interroge sur le ressenti des collègues de la scolarité par rapport à cette nouvelle organisation.
- Y-aura-t-il des plages de rattrapages avec des inscriptions physiques ?
→ Encore beaucoup de questions en suspens

6. Point Etudiant.e.s

- Où en est le projet d'aménagement de l'espace de convivialité des étudiants : les étudiant.e.s, dont les élu.e.s, ont été sollicité.e.s par l'assesseur à la vie étudiante pour échanger à ce sujet au cours d'une rencontre sur les lieux qui pourraient être aménagés. Très peu de mobilisation de la part des étudiant.e.s à part les associations étudiantes ce qui est fort dommageable dans le cadre de cette réflexion.
La Direction de l'UFR précise que des rencontres sur ce projet avec la Présidence ont permis de se mettre d'accord sur l'usage de ces lieux : un espace de détente dédié au 8 rue René Descartes entre les bâtiments E15 et E16 et un espace de restauration au 36 rue de la chaîne (ou l'inverse).
Une rencontre avec le CROUS nous permet d'envisager l'installation d'un kiosque de vente rapidement après la pause pédagogique.

7. Point sur les enseignements transversaux

- Synthèse des discussions/ réflexions sur les enseignements transversaux (enseignement numérique, projet personnel et professionnel de l'étudiant (PPPE) et recherche doc) de la commission de la pédagogie du 31 janvier 2019 :
 - **Numérique** : Difficulté pour trouver des enseignant.e.s qui de plus, doivent revoir leurs pratiques (plateforme PIX qui amène à modifier les pratiques) ; déficit de salles et de matériel ; disparité importante de niveau entre les étudiant.e.s.
→ Suggestions émanant des départements : lister des intervenant.e.s disponibles, moins de présentiel, CM regroupés par filières, faire des groupes de niveaux en L1.
 - **PPPE** : ne peut pas être intégré au disciplinaire en L1 et L2 (cadrage UP et cahier des charges) mais adaptations possibles des formes, contenus d'enseignements et MCC
 - **Recherche doc** : Problématique des contraintes horaires à la BUMF → personnel non disponible en fonction des créneaux horaires choisis - 1 coordinateur-trice par département chargé.e de cette UE6 ?
- **Rappel cadrage UP de l'UE 6 en L1 et L2 :**

S1 – 24h – 3 ECTS	Recherche doc + méthodo univ (6h) . + numérique
S2 – 24h – 3 ECTS	Recherche doc + numérique + PPPE
S3 – 24h – 3 ECTS	Recherche doc + numérique + PPPE
S4 – 24h – 3 ECTS	UEO (20h) + PPPE (4h pouvant être rapporté au S4)

Les 18h de Recherche Documentaire, les 30h de numérique et les 18h de PPPE peuvent :

- Ne pas être en présentiel
- Être distribués entre les semestres (S1, S2 et S3) en fonction des projets pédagogiques des composantes dans le strict respect des volumes horaires par semestre (MCC → 3 ECTS)

En L3 (S5 ET S6) : la formation au numérique et à la recherche doc doit être intégrée aux UE disciplinaires (identifiée dans les maquettes).

➔ Documents supports pour respecter le cahier des charges :

- Livret pédagogique PPPE
- Documents exemples pour méthodologie du travail universitaire

- Portail de ressources ouvert à tous pour la mise en œuvre des enseignements transversaux de licence "Numérique & Documentation » : <https://updago.univ-poitiers.fr/course/view.php?id=35856>

Mise en place d'une commission pédagogique du numérique et de la documentation inter composante pour réflexion générale sur toute l'UE transversale.

But : mutualiser les ressources pédagogiques et pratiques dans les mentions licences de l'UP (UE6 L1 et L2) pour la rentrée 2019.

➔ 1^{ère} réunion le 11 mars à 17h30 : nécessité d'un.e représentant.e pour SHA (décharge prévue, dans le cadre du Projet Investissement Avenir ELANS). Merci de revenir vers les assesseurs formation.

Echanges :

- Il est possible de décliner les PPPE au sein des départements mais obligation d'être inscrit sous UE 6 PPPE et ne pas être inclus dans des UE disciplinaires → respect du cadrage avec une autonomie au niveau des contenus et respect du cahier des charges dont le service InseRCom est le garant, garant dans le sens où si nous devons faire l'objet d'un contrôle du ministère, le retour serait fait à l'UFR ou au service en charge de ce dispositif.
- Engagement de la discussion avec la Vice-présidente à la Formation sur la possibilité de déplacer les PPPE en L3 mais pas possible à ce jour.
- Le problème d'infrastructures informatiques est soulevé et le peu de souplesse pédagogique possible.
- Anglais obligatoire en LV1 ou choix de plusieurs langues ? Spécificités par département?
- Choix pédagogique
- Ouverture plusieurs langues : multiples problèmes d'organisation
- UE5 internationale et possibilité de suivre des cours à la MDL
- Risque de certification obligatoire en anglais pour obtention de la licence

8. Informations coût de la NOF et enveloppe cible

☐ Courriel du Directeur Général des Services (DGS) le 4 février 2019 :

Ce courriel transmet à l'UFR une « *note explicative concernant la définition de l'enveloppe cible* » et une « *nouvelle projection des heures consommées par la NOF réalisée en date du 23 janvier 2019* ». Il confirme également la tenue d'une réunion le 14 mars avec le Président pour faire le point sur les finances de l'UFR SHA. Enfin, il demande « un état des dépenses et des recettes par comptes sur les 3 dernières années » pour le 1^{er} mars 2019 et la saisie des fiches de service pour fin février.

La Direction de l'UFR propose une analyse des 2 points fondamentaux des documents joints par le DGS :

1- Principe d'établissement de l'enveloppe cible :

La « *note explicative concernant la définition de l'enveloppe cible* » ne fournit finalement toujours pas l'algorithme de calcul de cette enveloppe. Il y est toutefois indiqué que le calcul est basé sur le meilleur potentiel brut entre 2014 et 2016 soit 32 368 HETD pour l'UFR SHA. Un « *forfait de 5% a d'abord été ajouté* » à ce potentiel. Le calcul conduit alors à une valeur de 33 986 HETD. Puis, « *D'autres ajustements ont ensuite été réalisés principalement en fonction du taux d'encadrement, de la présence ou non d'un PPN et du taux de pression.* ». Cette terminologie reste obscure et elle est difficile à traduire dans l'algorithme. Enfin, 25% ont été ajoutés (= 42482 HETD), l'ensemble arrondi au millier d'heures supérieur (= 43 000 HETD). La démarche présente donc encore quelques points obscurs, mais le calcul conduit bien à l'enveloppe cible établie par la Présidence. La réalité est encore plus simple, puisque l'on

trouve le calcul exact dans le Tableau 6 du Document d'Orientation Budgétaire du 6 Juillet 2018 (en annexe à ce CR). Il s'agit tout simplement de prendre le meilleur potentiel brut et d'y ajouter 30% pour arriver à un total de 42078 HETD arrondi à 43000 HETD.

Finalement, au regard de la simplicité de la réponse, pourquoi ne pas avoir été en mesure de répondre à la question posée lors de la rencontre à l'UFR le 4 octobre dernier ou lors de nos différents échanges et rencontres postérieurs ? Pourquoi avoir tant méprisé la Direction de l'UFR en lui expliquant qu'elle ne comprenait rien et que ce n'était bien évidemment pas la moyenne du H/E qu'il fallait utiliser, mais sa médiane ?

Quoi qu'il en soit, il est maintenant clair que le calcul de l'enveloppe cible repose sur le potentiel brut, c'est-à-dire sur ce qui est délicatement appelé par le DGS « *la soutenabilité humaine de l'offre de formation* ». Le principe retenu est donc que plus une composante est historiquement mal encadrée plus elle s'en trouvera pénalisée dans la détermination de son enveloppe cible. C'est un choix politique particulièrement conservateur qui consiste à ne pas adapter les moyens humains aux missions de service public, mais à adapter les missions à la répartition historique des moyens. La conséquence en est alors l'absence et la faiblesse des redéploiements, ce que nous avons effectivement constaté depuis de nombreuses années.

La Direction de l'UFR s'inscrit clairement en faux de ce choix politique qui lui semble en totale contradiction avec l'affichage régulièrement répété dans différentes instances et dans les médias, par la Présidence, de l'accueil de l'ensemble des candidat.e.s de l'académie de Poitiers et de Limoges en psychologie. Si le choix politique de l'équipe présidentielle actuelle est bien de déterminer les enveloppes cibles sur les moyens humains, alors elle doit l'assumer jusqu'au bout et renoncer dès maintenant à l'accueil des étudiant.e.s en psychologie en posant une capacité inférieure à celle de l'université de Bordeaux. Si au contraire l'équipe présidentielle souhaite poursuivre dans son choix d'un accueil large des néo-bachelier.e.s en psychologie, politique soutenue par la Direction de l'UFR, alors il convient de revoir l'enveloppe cible et surtout son mode de calcul.

Comme la Direction de l'UFR l'a déjà indiqué dans le document transmis le 18 janvier dernier à la Présidence, la réalité des besoins théoriques de l'UFR se situe, selon l'algorithme utilisé pour les autres composantes, entre 51 050,84 HETD et 54 719,6 HETD donc bien loin des 43 000 HETD. Or, il apparaît pour toutes les composantes, sauf pour SHA, un lien évident entre le besoin théorique et l'enveloppe cible. Par exemple, pour l'ESPE, la projection théorique est de 22103 HETD ($961 \text{ étudiant.e.s} \times H/E = 23$) pour une enveloppe cible à 22000 HETD. Dans un autre ordre de comparaison, il apparaît dans le DOB du 6 juillet 2018, que l'UFR Lettres et Langues a également une enveloppe cible de 43 000 HETD alors que le nombre d'étudiant.e.s y est pratiquement deux fois moins élevé et que ses besoins théoriques (hors DU Français Langue Etrangère, autofinancé) sont de 31 784 HETD (tableau 15 du cadrage budgétaire), ce qui correspond bien au choix politique d'aligner les services à l'iniquité dans la répartition des moyens humains plutôt qu'aux effectifs étudiants.

2- Nouvelle projection Amétys au 23 janvier 2019 :

La Direction de l'UFR demandait cette nouvelle simulation depuis septembre dernier, donc elle se félicite qu'elle ait enfin été réalisée.

Cette simulation débouche sur un total de 45 933 HETD. Ce total est à comparer avec le précédent calcul qui conduisait à un résultat de 54091 HETD (selon le DOB) ou de 53 935 HETD (document du DGS transmis le 21/12), soit un gain de 8002 à 8158 HETD (plus de 400 000€ d'économies). Ce différentiel est donc acquis dès septembre 2018 alors même que dans la feuille de route du 15 octobre 2018, nous avions programmé un gain de 4635 HETD pour septembre 2019. Force est de constater que nous avons déjà largement atteint cet objectif et que nous l'avons même presque doublé. Il est temps que la Présidence prenne conscience du travail accompli depuis septembre dernier et ajuste les contraintes budgétaires qu'elle fait porter sur notre UFR en conséquence.

Cependant le document du DGS fait un ajout du Master MEEF (1470 h), du référentiel (1200h), des DU Formation locale (170 h), DU Formation nationale (1600h), du suivi des contrats pro et apprentis (325 h), et du Master JMIN (non modélisé, 450 h), soit un total de 5 215 HETD. La projection finale s'élève à 51 148 HETD.

Il convient d'ajouter que ces calculs ne prennent pas en compte les décisions déjà prises pour la rentrée 2019 qui résultent du travail interne mais aussi de celui de la commission formation-recherche.

Echanges :

- La question se pose sur le pourcentage de 30% → on ne sait pas à quoi cela correspond.
- Pourquoi n'y-a-t-il pas eu de réaction plus tôt sur les 43 000 HETD ? Il était difficile de se poser la question dès 2017 car il n'y avait pas d'outil de calcul.
- Constat déséquilibre de moyens entre les sciences dures et les sciences humaines.
- La direction de l'UFR va répondre à la demande du DGS pour le 1^{er} mars, reprendre tous les points d'argumentation et démontrer que l'enveloppe cible traduit une certaine politique de l'UP qui n'est pas celle habituellement affichée.
- RDV avec le président de l'UP le jeudi 14 mars 2019
- Pas de confirmation de notification des 50 000€ à ce jour.

9. Prochains rendez-vous

- ☐ Commission de la Pédagogie : jeudi 7 mars à 14h
Annulation Commission de la pédagogie du jeudi 4 avril
- ☐ Annulation du Conseil Scientifique du jeudi 14 mars
Nouveau Conseil scientifique : jeudi 4 avril à 14h
- ☐ Conseil d'UFR : jeudi 21 mars à 14h

Le responsable des services



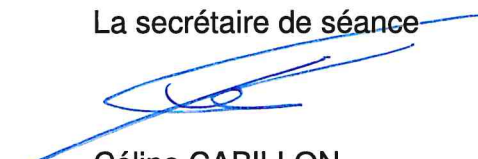
Eric MARCEAU

Le Directeur



David CLARYS

La secrétaire de séance



Céline CAPILLON

Tableau 6 : récapitulatif NOF au 22/06/2018

	Potentiel en HETD	% ajout	Taux de pression	Potentiel + ajout en HETD	Prév ALT	Formation à distance	Cible NOF	Cible NOF + ALT	Consommation 2012/2013	Consommation 2015/2016	NOF	NOF+ALT	Surcoût NOF vs 2015/2016	Surcoût cible
UFR DSS	24 875	25%	1.54	31 093	300		31 500	31 800	39 106	37 719	35 776	36 141	- 1 578	4 276
UFR sc ECO	5 365	5%	1.05	5 634	40		5 300	5 340	5 894	5 705	5 434	5 434	- 271	134
IPAG	1 536	25%	1.89	1 920	400	700	2 500	2 900	2 584	2 735	2 720	2 870	135	220
UFR SFA	56 853	0%	1.09	56 853	610		57 000	57 610	63 342	63 175	58 703	58 718	- 4 457	1 703
UFR L&L	40 923	5%	1.10	42 969	155		43 000	43 155	47 542	44 830	44 011	44 096	- 734	1 011
UFR SHA	32 368	30%	1.49	42 078	135		43 000	43 135	49 925	47 241	54 091	54 416	7 176	11 091
IAE	15 620	25%	1.85	19 525	1 500	4 500	23 800	25 300	26 880	27 426	20 429	22 429	- 4 997	- 3 371
FSS	16 459	30%	1.75	21 396	10		21 500	21 510	24 948	24 300	21 650	21 685	- 2 615	150
ENSIP	10 731	25%	1.51	13 413	-		15 000	15 000	15 384	15 626	14 205	14 250	- 1 376	- 795
IRIAF	1 824	35%	3.13	2 462	550		3 000	3 550	5 841	5 241	4 708	5 253	12	1 708
ESPE	22 080	0%	1.10	22 080	-		22 000	22 000	15 407	23 863	21 220	21 235	- 2 628	- 780
IUT de Poitiers	53 376	25%	1.53	66 720	2 400		67 500	69 900	77 230	79 490	78 363	80 963	1 473	10 863
IUT d'Angoulême	16 512	25%	1.77	20 640	500		21 000	21 500	26 263	27 047	29 991	30 346	3 299	8 991
						SUAPS	7 350	7 350	7 350	7 350	7 350	7 350		
						APP	6 600				6 535			
						PHARM	11 000	11 000	13 100	11 600	11 000	11 000		
						Autres	13 600	13 600	800	3 500	13 600	13 600		
							394 650	394 650	421 596	426 247	429 786	429 786	3 539	35 136

Note : les chiffres concernant SFA sont déclaratifs.

Note de la Direction de l'UFR : Pour déterminer l'enveloppe cible, il convient de prendre le potentiel brut et d'y ajouter le pourcentage de la colonne suivante, puis d'arrondir au millier supérieur. Il est intéressant de comparer les enveloppes cibles de l'UFR SHA et de l'UFR L&L au regard du différentiel d'étudiant.e.s. Il est à noter que ce tableau comporte en ligne « Autres » passée de 800 HETD à 13600 HETD